

AGGLO

infos

Le magazine
de l'Agglomération
d'Agen

N°15 - Mai 2022

Notre nouvelle agglomération

à 44 communes et 100 000 habitants

Dossier Spécial

Une nouvelle agglomération

Infrastructures

Camélat c'est parti ! La LGV à Agen

Économie

Le TAG en ordre de marche

Quotidien

La révolution des poubelles !

La Bastide de Puymirol

06

AGGLO' *Dossier spécial*

18

AGGLO' *Aménageur du territoire*

22

AGGLO' *Dynamique et économique*

24

AGGLO' *Acteur du quotidien*

Les 44 communes de l'Agglomération d'Agen :

Agen • Astaffort • Aubiac • Bajamont • Beauville • Blaymont • Boé • Bon-Encontre • Brax • Castelculier • Caudecoste • Cauzac • Colayrac Saint-Cirq • Cuq • Dondas • Engayrac • Estillac • Fals • Foulayronnes • Lafox • Laplume • La Sauvetat-de-Savères • Layrac • Le Passage d'Agen • Marmont-Pachas • Moirax • Pont du Casse • Puymirol • Roquefort • Saint-Caprais de Lerm • Sainte-Colombe en Bruilhois • Saint-Hilaire de Lusignan • Saint-Jean-de-Thurac • Saint-Martin-de-Beauville • Saint-Maurin • Saint-Nicolas de la Balermie • Saint-Pierre de Clairac • Saint-Romain-le-Noble • Saint-Sixte • Saint-Urcisse • Sauvagnas • Sauveterre Saint-Denis • Sérignac-sur-Garonne • Tayrac

AGGLO INFOS N°15

Mai 2022

Le magazine de l'Agglomération d'Agen
www.agglo-agen.fr

Directeur de la publication : Jean Dionis du Séjour | **Responsable de la rédaction :** Valérie Pitous | **Rédaction :** Paul Amédée, Valérie Pitous | **Crédit photo :** Ville d'Agen, Agglomération d'Agen, Vinci Autoroutes, Thierry Vialard, Egis, Julien Domec, Perivision Studio, Kéolis | **Maquette et mise en page :** Direction de la Communication / Agglomération d'Agen | **Impression :** IGS Boé | **Distribution :** La Poste | **Tirage :** 65 000 exemplaires

Magazine imprimé en France sur papier recyclé par un imprimeur certifié Imprim'Vert
Ce magazine est disponible en version électronique sur le site www.agglo-agen.fr

Édito



L'AGGLOMERATION D'AGEN EN ORDRE DE MARCHÉ

Deux ans après le début du mandat, les premiers chantiers menés par les élus de l'Agglomération se concrétisent. Gouvernance, infrastructures, vie quotidienne, développement économique... la "coopérative" est en marche !

En termes de gouvernance d'abord. Le 1^{er} janvier 2022, notre Agglomération a fusionné avec la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres (PAPS), passant ainsi de 31 communes à 44, pour créer une Agglomération administrative cohérente avec notre bassin de vie.

Parallèlement, pour répondre aux enjeux de ce nouveau mandat, notre Agglomération s'est dotée de nouveaux statuts, plus clairs, plus équitables et plus homogènes qui sont les garants d'une gestion saine et prospère de notre collectivité.

En termes d'infrastructures ensuite, nos projets majeurs ont connu des avancées significatives. La première pierre du Pont et du Barreau de Camélat sera posée en juillet, les implantations d'entreprises se multiplient sur le Technopole Agen-Garonne, l'échangeur autoroutier Agen Ouest avance à grands pas et le plan de financement de LGV a été signé à Toulouse en février dernier.

Enfin, les Agenais vont entrer dans l'ère de la transition écologique avec le lancement d'un plan ambitieux de collecte et de gestion des déchets et l'arrivée des mobilités douces dans les transports du quotidien.

Mais toutes ces politiques n'ont qu'un objectif : créer un bassin de vie prospère afin d'assurer la cohésion sociale de son territoire. C'est dans ce cadre que tous les élus de notre agglomération se sont unanimement prononcés pour apporter un soutien fort aux Ukrainiens déplacés par la guerre.

Jean Dionis du Séjour

Président de l'Agglomération d'Agen



POUR UNE FUSION RÉUSSIE

Oui, Agglomération est compatible avec Ruralité, je dirais même que l'ADN de notre nouvelle Agglomération prend en compte nos thématiques et nos problématiques de petites communes. Nous sommes sincèrement complémentaires.

Comment répondre à l'urgence de la démographie médicale locale sans travailler avec les pôles urbains et hospitaliers à proximité ? Comment développer l'emploi sans s'associer au développement de l'Agropole et du Technopole Agen Garonne par exemple ?

Oui il nous a fallu du temps pour travailler ensemble et faire en sorte que le territoire de la PAPS se trouve, comme un puzzle, bien articulé avec l'Agglomération d'Agen. Les

13 maires de l'ex PAPS ont négocié leur intégration dans un rapport gagnant-gagnant mais ont aussi valorisé tous les atouts que représentent leur patrimoine, leur agriculture, leur art de vivre.

Oui à notre participation à une fusion et une intégration réussie.

Jean-Louis COUREAU

*Maire de Puymirol
Président de la PAPS*

AGGLO' **Ukraine**

Les communes de l'agglomération d'Agen soutiennent l'Ukraine

Le 24 février dernier, la Russie a envahi l'Ukraine dans une attaque d'une envergure inédite en Europe depuis la seconde guerre mondiale. La guerre s'est installée à nos portes et des millions d'Ukrainiens sont condamnés à l'exode, créant ainsi une urgence humanitaire massive.

Choqués par cette situation, les élus des communes de l'agglomération se sont mobilisés pour apporter leur soutien à l'Ukraine et à sa population par des moyens dont nous avons bien conscience qu'ils sont limités face aux enjeux. Ainsi, réunis en bureau communautaire, les maires des communes membres se sont prononcés unanimement pour confier à l'agglomération un rôle d'animation des initiatives locales et notamment de coordination des hébergements et d'accompagnement des familles.



UNE TRENTAINE DE FAMILLES UKRAINIENNES SUR L'AGGLOMÉRATION

À l'heure où nous écrivons ces lignes, plus d'une trentaine de familles sont arrivées sur l'agglomération agenaise. Elles sont hébergées essentiellement dans leurs familles installées en France ou chez des connaissances. En lien avec les services de l'État et les communes concernées, l'Agglomération a missionné le CCAS pour mettre en œuvre un suivi social et distribuer des kits d'hygiène de démarrage et une dotation alimentaire d'urgence. Parallèlement, l'Agglomération recense les hébergements proposés par les communes et les bailleurs sociaux et finance en partie l'équipement de ces logements. Enfin une aide de 20 000 € a également été votée pour soutenir les acteurs partenaires dans leurs actions de solidarité envers les déplacés ukrainiens.



LE SUA SE MOBILISE !

Les joueurs professionnels du SUA se sont spontanément mobilisés pour organiser une collecte de vêtements pour les populations ukrainiennes. Ils ont remis leurs dons aux membres de l'association "Agen, les Amis de l'Ukraine".



L'ASSOCIATION

"AGEN, LES AMIS DE L'UKRAINE"

Créée au lendemain de l'invasion russe en Ukraine, l'association "AGEN, les Amis de l'Ukraine" est constituée d'Ukrainiens installés à AGEN et de leurs familles.

Soutenue financièrement et logistiquement par la Ville d'Agen, l'association a pour mission :

- Identifier les familles Ukrainiennes déplacées présentes ou susceptibles d'arriver sur le territoire,
- Accompagner les familles réfugiées et faire le lien avec les services de la ville, de l'Agglomération, du CCAS, ou encore les services préfectoraux notamment dans le cadre de l'accompagnement social,
- Relayer toutes informations utiles et nécessaires à l'accueil et à l'intégration de ces familles,
- Promouvoir la connaissance de la culture ukrainienne sur le territoire de la ville d'Agen et favoriser les échanges culturels réciproques France-Ukraine.
- Récolter et redistribuer des colis humanitaires à destination de l'Ukraine et des réfugiés ukrainiens.

POUR SOUTENIR L'ASSOCIATION "AGEN, LES AMIS DE L'UKRAINE", VOUS POUVEZ FAIRE UN DON FINANCIER OU MATÉRIEL.

Contact :

6, rue Chaudordy à AGEN

Tel. 05 53 69 48 98

Permanence du lundi au vendredi de 9h à 17h
lesamisukraine47@gmail.com

AGGLO' Dossier spécial 2022 : Une nouvelle Agglo

Agglo d'Agen-PAPS : une seule agglomération, un seul bassin de vie

Une nouvelle page s'est ouverte le 1^{er} janvier 2022 pour notre agglomération, pour son territoire, pour ses élus. Avec 44 communes et plus de 100 000 habitants, nous formons désormais un territoire qui retrouve son bassin de vie, une réalité stable malgré les mutations profondes de notre société depuis des siècles. Retour sur les bonnes raisons de cette fusion.

UN BASSIN DE VIE UNIFIÉ

Depuis toujours, les 13 communes de la Communauté de communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres et les 31 communes de l'Agglomération d'Agen ont partagé le même bassin de vie. Concrètement, les habitants de ces communes partagent les mêmes collèges, lycées ou facultés, mais ils se soignent également dans les mêmes établissements de santé, fréquentent les mêmes équipements culturels, travaillent dans les mêmes entreprises et consomment dans les mêmes magasins... Au-delà du simple bassin de vie, nous partageons désormais un destin et un projet de territoire commun.

DEUX INTERCOMMUNALITÉS AUX PROFILS DIFFÉRENTS POUR UN PROJET GAGNANT/GAGNANT

Au sein de la nouvelle Agglomération d'Agen, les anciennes communes de la PAPS entreront dans une " coopérative " qui leur permettra de bénéficier de capacités de financements plus importantes pour leurs projets, jusqu'ici limités. Parallèlement, ce nouveau territoire, plus rural, offre une complémentarité économique à une agglomération qui était jusqu'à aujourd'hui plutôt orientée sur le développement économique. C'est dans un état d'esprit gagnant/gagnant que cette fusion a été menée.

UN IMPACT FINANCIER ET FISCAL NEUTRE POUR LES CONTRIBUABLES

Globalement, l'impact financier de cette fusion sera au final neutre pour les contribuables malgré des changements sur la feuille d'impôt de chacun des habitants des 13 communes puisque la PAPS se finançait sur de la fiscalité " ménages " (foncier bâti, non bâti, etc.) et qu'elle va désormais basculer sur une fiscalité beaucoup plus orientée " entreprises " Parallèlement, grâce au fonds de solidarité territorial, les communes vont désormais pouvoir bénéficier d'un financement complémentaire pour leurs projets (à hauteur de 30€/ an / habitant).



Conseil communautaire du 20 janvier 2022

LA FUSION EN 8 DATES CLÉS





JEAN-LOUIS COUREAU

Maire de Puymirol
8^{ème} Vice-Président en charge de l'agriculture, la ruralité et l'alimentation

En quoi cette fusion est-elle cohérente ? :

L'enjeu majeur est d'améliorer le quotidien de la population vivant sur le territoire. En supprimant les frontières administratives, un bassin de vie et d'emploi d'un peu plus de 100 000 habitants sera regroupé. Cela amènera une cohérence du territoire, qui sera équilibré entre développement économique et ruralité, avec également une simplification administrative, facilitatrice du quotidien.

Comment s'est déroulé le processus de la fusion ?

Des discussions étaient en cours depuis des années, mais c'est véritablement l'appel lancé par Jean Dionis le 16 juillet 2020 qui a permis une avancée considérable. Après 18 mois de négociation, nous ne sommes pas arrivés à un compromis, mais à un véritable accord entre nos deux collectivités, pour enfin réunir les 44 communes de l'Agenais.

Quelle sera la place des anciennes communes de la PAPS ?

Les 13 communes de l'ancienne PAPS sauront faire entendre leurs voix. Le Fonds de Solidarité Territorial va permettre aux petites communes de réaliser des projets plus importants qui ne pourraient être possibles sans l'appui de l'intercommunalité. La fusion amène de nouvelles perspectives pour l'agglomération, notamment en termes de possibilités résidentielles, en apportant également une richesse agricole, un territoire doté d'un patrimoine remarquable et d'un environnement paysager saisissant.

✓ info/ ✗ intox

LA FUSION NE VA RIEN APPORTER !

✗ L'agglomération et sa puissance financière vont contribuer au développement des points forts de cette nouvelle partie du territoire agenais : Agriculture, tourisme, logement résidentiel. Les aides de l'agglomération à travers le fonds de solidarité territorial vont permettre une hausse de l'enveloppe pour les 13 nouvelles communes entrantes.

LES IMPÔTS NE VONT PAS AUGMENTER ?

✓ Les fiscalités sont déjà proches entre les deux collectivités et les quelques différentiels pourront être neutralisés sans peine. Il faut signaler que les deux communautés étaient toutes les deux dans une situation financière satisfaisante.

LES INÉGALITÉS VONT SE RENFORCER ENTRE LES COMMUNES

✗ L'agglomération est présente pour associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement du territoire. Ainsi, en se regroupant, les communes ont la possibilité de développer harmonieusement leur territoire et de répondre plus efficacement aux attentes et besoins quotidiens de leurs administrés. De plus, la représentativité des communes est assurée pour chacune d'entre elles à travers les instances dirigeantes de l'agglomération.

15 DÉCEMBRE 2021

La Commission Départementale de fusion intercommunale valide le projet de fusion

16 DÉCEMBRE 2021

Arrêté préfectoral fixant la création de la nouvelle agglomération

1^{ER} JANVIER 2022

Mise en œuvre de la fusion et mise en vigueur des nouveaux statuts

20 JANVIER 2022

Conseil d'installation de la nouvelle agglomération d'Agen

Votre nouvelle agglo d'Agen au 1^{er} janvier 2022





101 583

habitants



44

communes

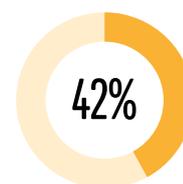


649,58

km² de superficie

38,8%

des emplois
du Lot-et-Garonne



42%

du PIB
du Lot-et-Garonne

Un nouveau Conseil communautaire



**Jean DIONIS
du SÉJOUR**
Agen
Président



Henri TANDONNET
Moirax
1^{er} Vice-Président
Aménagement du territoire
et Enseignement Supérieur et
Recherche



Francis GARCIA
Le Passage d'Agen
2^{ème} Vice-Président
Cohésion sociale, politique de
la ville et gens du voyage



Olivier GRIMA
Castelculier
3^{ème} Vice-Président
Economie, emploi et transition
numérique



Patrick BUISSON
Bajamont
4^{ème} Vice-Président
Transition écologique, collecte,
valorisation des déchets et
économie circulaire



Pascale LUGUET
Boé
5^{ème} Vice-Présidente
Ressources humaines



Bruno DUBOS
Foulayronnes
6^{ème} Vice-Président
Logement, habitat,
revitalisation des pôles de
proximité et aménagement des
centres-bourgs



Pascal DE SERMET
Colayrac-Saint-Cirq
7^{ème} Vice-Président
Transports et mobilités



Jean-Louis COUREAU
Puymirol
8^{ème} Vice-Président
Agriculture, ruralité et
alimentation



Laurence LAMY
Bon-Encontre
9^{ème} Vice-Présidente
Information, communication
et citoyenneté



Christian DELBREL
Pont-du-Casse
10^{ème} Vice-Président
Patrimoine communautaire



Jean-Marc GILLY
Estillac
11^{ème} Vice-Président
Voirie, pistes cyclables
et éclairage public



Pierre DELOUVRIÉ
Saint-Hilaire-de-Lusignan
12^{ème} Vice-Président
Eau, assainissement, GEMAPI
et méthanisation



**Clémence
BRANDOLIN-ROBERT**
Agen
13^{ème} Vice-Présidente
Finances



Rémi CONSTANS
Layrac
14^{ème} Vice-Président
Tourisme



Joël PONSOLLE
Brax
15^{ème} Vice-Président
Urbanisme



Paul BONNET
Staffort
Membre du bureau délégué
Economie numérique
et réseaux télécom



Yohan VERDIE
Lafox
Membre du bureau délégué
Accessibilité et handicap



Eric BACQUA
Laplume
Membre du bureau délégué
Emploi



Thierry VALETTE
Saint-Martin-De-Beauville
Membre du bureau délégué
Énergies renouvelables



Olivier THÉRASSE
Sainte-Colombe-en-Bruilhais
Membre du bureau délégué
Petite enfance, enfance et jeunesse



Nadine LABOURNERIE
Sauvagnas
Membre du bureau délégué
Destination Agen et Animations Touristiques



Baya KHERKHACH
Agen
Conseillère Communautaire déléguée
Politique de la ville



Mohamed FELLAH
Agen
Conseiller Communautaire délégué
Ressources Humaines



Nadège LAZZANA
Agen
Conseillère Communautaire déléguée
Politique de santé



Jean-Marc CAUSSE
Aubiach
Membre du bureau



Patrick ROUX
Beauville
Membre du bureau



Marie-Thérèse COULONGES
Blaymont
Membre du bureau



François DAILLEDOUZE
Caudecoste
Membre du bureau



Claude LE BOT
Cauzac
Membre du bureau



Joël GUATTA
Cuq
Membre du bureau



Serge BERTHOUMIEUX
Dondas
Membre du bureau



Marie-France SALLES
Engayrac
Membre du bureau



Jean-Pierre BENALET
Fals
Membre du bureau



Jean-Jacques LAMBROT
La Sauvetat de Savères
Membre du bureau



Philippe DEGRYSE
Marmont Pachas
Membre du bureau



Patrice FOURNIER
Roquefort
Membre du bureau



Cécile GENOVESIO
Saint Caprais de Lherm
Membre du bureau



Jean PROUZET
Saint Jean de Thurac
Membre du bureau



Jean-Claude MALCAYRAN
Saint Maurin
Membre du bureau



Jean-Marie ROBERT
Saint Nicolas de la Balerm
Membre du bureau



Philippe SOFYS
Saint Pierre de Clairac
Membre du bureau



Mathieu TOVO
Saint Romain le Noble
Membre du bureau



David SANCHEZ
Saint Sixte
Membre du bureau



Richard DOUMERGUE
Saint Ursice
Membre du bureau



Max LABORIE
Sauveterre-Saint-Denis
Membre du bureau



Jean DREUIL
Sérignac-sur-Garonne
Membre du bureau



Thierry DELPECH
Tayrac
Membre du bureau



Nicolas BENATTI
Agen
Conseiller Communautaire



Laurent BRUNEAU
Agen
Conseiller Communautaire



Maryse COMBRES
Agen
Conseillère Communautaire



Emmanuelle CUGURNO
Agen
Conseillère Communautaire



Carole DEJEAN-SIMONITI
Agen
Conseillère Communautaire



Jean DUGAY
Agen
Conseiller Communautaire



Claude FLORENTINY
Agen
Conseillère Communautaire



Maïté FRANÇOIS
Agen
Conseillère Communautaire



Bertrand GIRARDI
Agen
Conseiller Communautaire



Rose HECQUEFEUILLE
Agen
Conseillère Communautaire



Marie-Claude IACHEMET
Agen
Conseillère Communautaire



Alain KLAJMAN
Agen
Conseiller Communautaire



Naïma LASMAK
Agen
Conseillère Communautaire



Jean-Max LLORCA
Agen
Conseiller Communautaire



Laurence MAÏOROFF
Agen
Conseillère Communautaire



Jean-Marie N'KOLLO
Agen
Conseiller Communautaire



Jean PINASSEAU
Agen
Conseiller Communautaire



Frédéric RAUCH
Agen
Conseiller Communautaire



Thomas ZAMBONI
Agen
Conseiller Communautaire



Brigitte BARAILLES
Le Passage
Conseillère Communautaire



Cécile FAGET
Le Passage
Conseillère Communautaire



Gilles FREMY
Le Passage
Conseiller Communautaire



Daniel MEYNARD
Le Passage
Conseiller Communautaire



Jean-Jacques MIRANDE
Le Passage
Conseiller Communautaire



Christian AMELING
Bon-Encontre
Conseiller Communautaire



Jacqueline ANNETTE-OGIER
Bon-Encontre
Conseillère Communautaire



Pascal RAYSSAC
Bon-Encontre
Conseiller Communautaire



Jean-Michel LAFUENTE
Boé
Conseiller Communautaire



Françoise LEBEAU
Boé
Conseillère Communautaire



Daniel PANTEIX
Boé
Conseiller Communautaire



Michelle COMBA
Foulayronnes
Conseillère Communautaire



Vincent OLIVIER
Foulayronnes
Conseiller Communautaire



Laurianne VEYRET
Foulayronnes
Conseillère Communautaire



Marie-Françoise MEYNARD
Pont du Casse
Conseillère Communautaire



François RIERA
Pont du Casse
Conseiller Communautaire



Isabelle BARATTO
Layrac
Conseillère Communautaire



Annie THEPAUT
Colayrac Saint Cirq
Conseillère Communautaire



communes membres



85

**conseillers
communautaires**



45

membres du bureau

Quelle gouvernance pour cette nouvelle agglomération ?

L'agglomération d'Agen est une coopérative de communes souveraines qui se rassemblent autour d'un projet commun. L'exécutif de l'Agglomération se fonde sur le respect du fait communal sur un projet de territoire partagé qui respecte et dépasse les différences partisans dans l'intérêt de notre agglomération et de ses habitants.

RESPECTER LA VOIX DE TOUTES LES COMMUNES

L'agglomération d'Agen tient à la représentativité des différentes communes qui la composent. Chacune d'entre elles est associée à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques. Toutes les communes seront représentées que ce soit au Conseil d'Agglomération ou au Bureau Communautaire.

Elle se base également sur la solidarité pour assurer un développement équitable sur tout le territoire de l'agglomération.



lavoir Murette à La-Sauvetat-de-saveres



NADINE LABOURNERIE

Maire de Sauvagnas

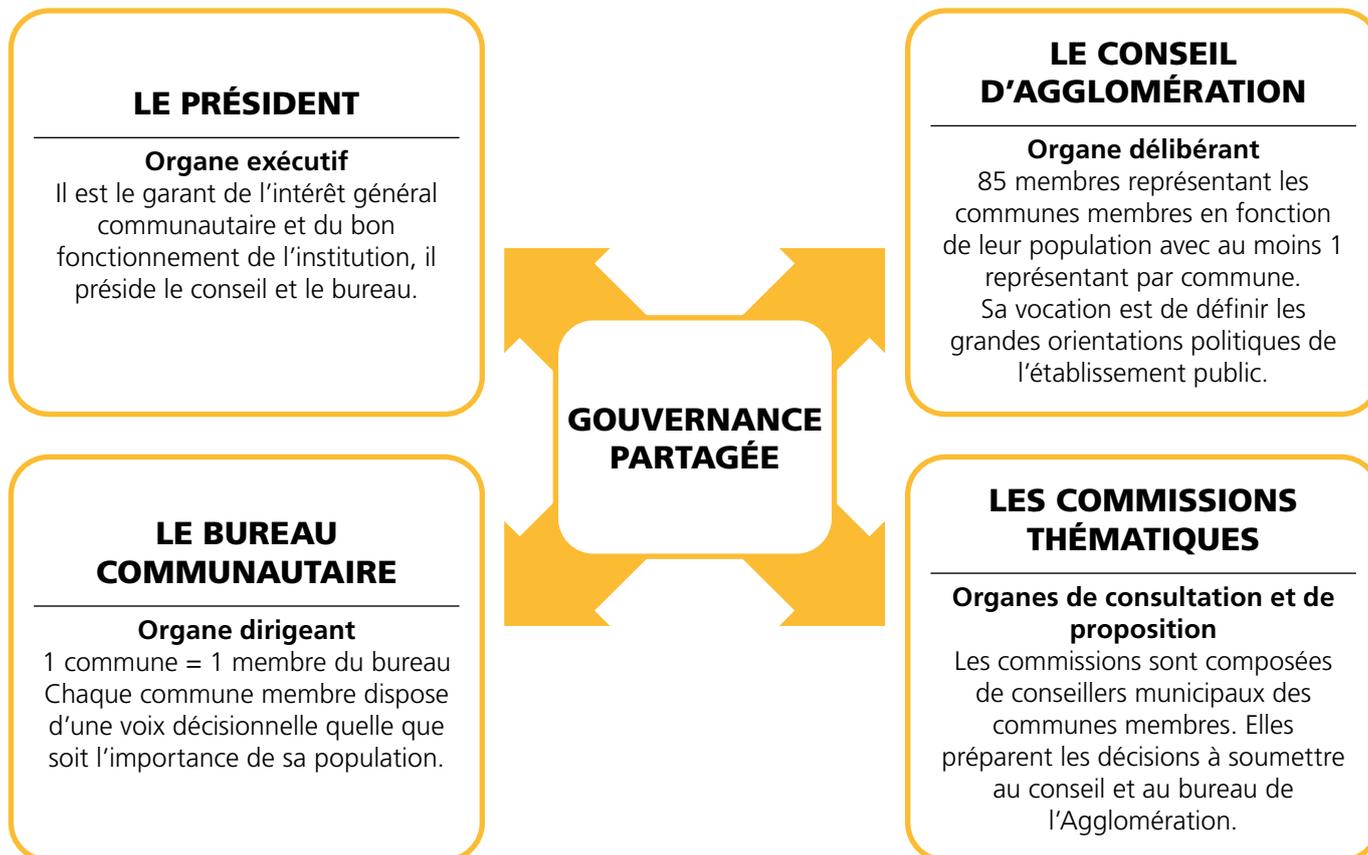
Quelle est la place de votre commune dans une aggro de 100 000 habitants ?

Avec 540 habitants, Sauvagnas est une petite commune mais le fonctionnement de l'agglomération d'Agen nous permet d'exister au même titre que d'autres plus grandes que nous. Au bureau communautaire, c'est simple : une commune, un maire, une voix.

Nous faisons donc porter notre voix de commune rurale et l'Agglomération d'Agen nous apporte des compétences et une expertise sur des domaines où la commune seule de Sauvagnas rencontrerait des difficultés, comme pour l'assainissement, les questions d'urbanisme ou encore le tourisme.

Comment fonctionne la nouvelle Agglomération d'Agen ?

Établissement Public de Coopération Intercommunale, l'Agglomération d'Agen compte désormais 44 communes. Elle fonctionne autour d'un Président, d'un conseil d'Agglomération de 85 membres, d'un bureau dans lequel siège un représentant de chacune des 44 communes et de commissions thématiques également composées de conseillers municipaux des communes membres de la nouvelle Agglomération.



LES COMMISSIONS THÉMATIQUES :

- | | |
|---|---|
|  Aménagement du territoire (infrastructures et SCoT) et Enseignement Supérieur et Recherche |  Voirie, pistes cyclables et éclairage public |
|  Cohésion Sociale, politique de la ville et gens du voyage |  Eau, assainissement et GEMAPI et méthanisation |
|  Économie, emploi et transition numérique |  Finances |
|  Transition écologique, collecte, valorisation des déchets et économie circulaire |  Urbanisme (PLUi et ADS) |
|  Habitat, revitalisation des pôles de proximité et aménagement des centres-bourgs |  Politique de santé et accessibilité |
|  Transports et mobilités |  Tourisme (stratégie d'investissement) |
|  Accessibilité et handicap |  Agriculture, ruralité et alimentation |

De nouveaux statuts pour l'Agglomération d'Agen

Véritable constitution de l'Agglomération, les statuts définissent le règlement intérieur de notre EPCI. Ils spécifient le périmètre de l'action de l'Agglomération avec des compétences obligatoires et supplémentaires qu'elle exerce de plein droit en lieu et place des communes membres.



POURQUOI DE NOUVEAUX STATUTS POUR L'AGGLOMÉRATION D'AGEN ?

Depuis 2008 l'agglomération a connu une expansion territoriale forte en passant de 7 à 31 communes. Au fur et à mesure des extensions les compétences se sont empilées sans cohérence. Ainsi dans le cadre du projet de fusion avec la PAPS, il était devenu essentiel de reprendre et de gommer les inégalités entre communes.

Ces nouveaux statuts permettent une réactualisation des compétences en cohérence avec le cadre juridique qui structure

l'intercommunalité. Les nouveaux statuts sont le fruit des réflexions menées à partir de 2020 avec de nombreuses réunions de travail et deux séminaires des maires spécialement dédiés à la question. Ce travail faisait suite à un constat d'obsolescence des statuts de l'Agglomération qui avaient été approuvés en avril 2013. Il a été important de définir clairement les compétences transférées à l'EPCI et celles qui demeurent au niveau communal (notion d'intérêt communautaire).

CE QUI CHANGE :

- ▶ Les communes reprennent la **compétence de la voirie communale** (excepté pour les zones d'activités). La programmation de travaux relèvera donc exclusivement de la décision des communes, l'Agglomération d'Agen proposera une gestion de l'entretien et des travaux par des services voiries mutualisés au niveau intercommunal.
- ▶ Les compétences optionnelles et facultatives sont remplacées par les compétences supplémentaires.
- ▶ De nouveaux enjeux sont pris en compte comme **les nouvelles mobilités**.
- ▶ Une clarification au niveau de la **politique de santé**, pour une réponse communautaire pour éviter la concurrence entre les communes.
- ▶ La situation pour les **crèches** évolue. 6 structures d'accueil du territoire ont été nouvellement déclarées d'intérêt communautaire en raison de leur implantation en milieu rural et de leur rayonnement pluri-communal ou au motif qu'elles répondent aux critères de crèche interentreprises ou d'implantation en zone économique

Avec la réforme des statuts, la nouvelle Agglomération exerce désormais 20 compétences : 10 obligatoires et 10 supplémentaires.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

 <p>Le développement économique</p>	 <p>Cohésion sociale Politique de la ville</p>	 <p>Aménagement de l'espace communautaire</p>	 <p>Équilibre social de l'habitat</p>
 <p>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations</p>	 <p>Accueil des gens du voyage</p>	 <p>Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</p>	 <p>Eau potable</p>
	 <p>Assainissement</p>	 <p>Gestion des eaux pluviales urbaines</p>	

LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

 <p>Création ou aménagement, entretien et gestion de voirie et de parcs de stationnement d'intérêt communautaire</p>	 <p>Mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie</p>	 <p>Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire</p>	 <p>Restauration scolaire</p>
 <p>Action sociale d'intérêt communautaire</p>	 <p>Enseignement supérieur et recherche</p>	 <p>Gestion de services mutualisés pour le compte des communes</p>	 <p>Incendie et secours</p>
 <p>Gestion d'un fond de solidarité territoriale</p>	 <p>Compétences qui concourent à l'exercice de la GEMAPI</p>		

AGGLO' Aménageur du territoire

LGV Bordeaux-Toulouse : début des travaux en 2024 !



Signature du projet LGV le 14 mars 2022 à Toulouse

Le projet de Ligne à Grande Vitesse entre Bordeaux et Toulouse d'une part et Bordeaux et Dax d'autre part, vient de franchir une étape décisive le 14 mars dernier avec la signature par le Premier ministre Jean Castex et les présidents de 25 collectivités territoriales de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie du plan de financement à hauteur de 14 milliards d'euros. Cette signature marque également le lancement de l'Établissement Public Local " Société du Grand Projet du Sud-Ouest " adoptée en Conseil des Ministres et signée par le président de la République. La création de cet EPL permettra la centralisation des financements des collectivités, d'établir une gouvernance et des ressources propres au projet.

L'Agglomération d'Agen sera donc actionnaire de cette société puisqu'elle s'était prononcée le 16 décembre dernier sur une participation de 18,7 millions d'euros. Cette participation sera même minorée de 2.1 M€ grâce au rachat des terrains acquis par l'Agglomération et réservés pour la base travaux du chantier. Cela a été possible grâce à la vision à long terme de l'Agglomération qui s'est engagée depuis le début du projet avec le schéma global des infrastructures adopté en 2013. Toutefois, l'engagement pour le financement de la LGV s'accompagne d'une volonté très claire de la part de l'Agglomération de s'assurer de la réalisation de la

nouvelle gare LGV à Brax, de la réalisation de la liaison inter-gares entre la Gare LGV et la gare centre-ville et d'avoir un nombre de dessertes suffisantes (entre 10 et 15 trains LGV par jour dans chacun des deux sens).

Le Premier ministre a ainsi annoncé le démarrage des travaux en 2024.

LE REFUS DU DÉPARTEMENT DE FINANCER LA LGV FRAGILISE LA GARE D'AGEN

La construction de la ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse est désormais actée. Le refus du Conseil départemental de Lot-et-Garonne de participer au plan de financement de cette infrastructure est intenable.

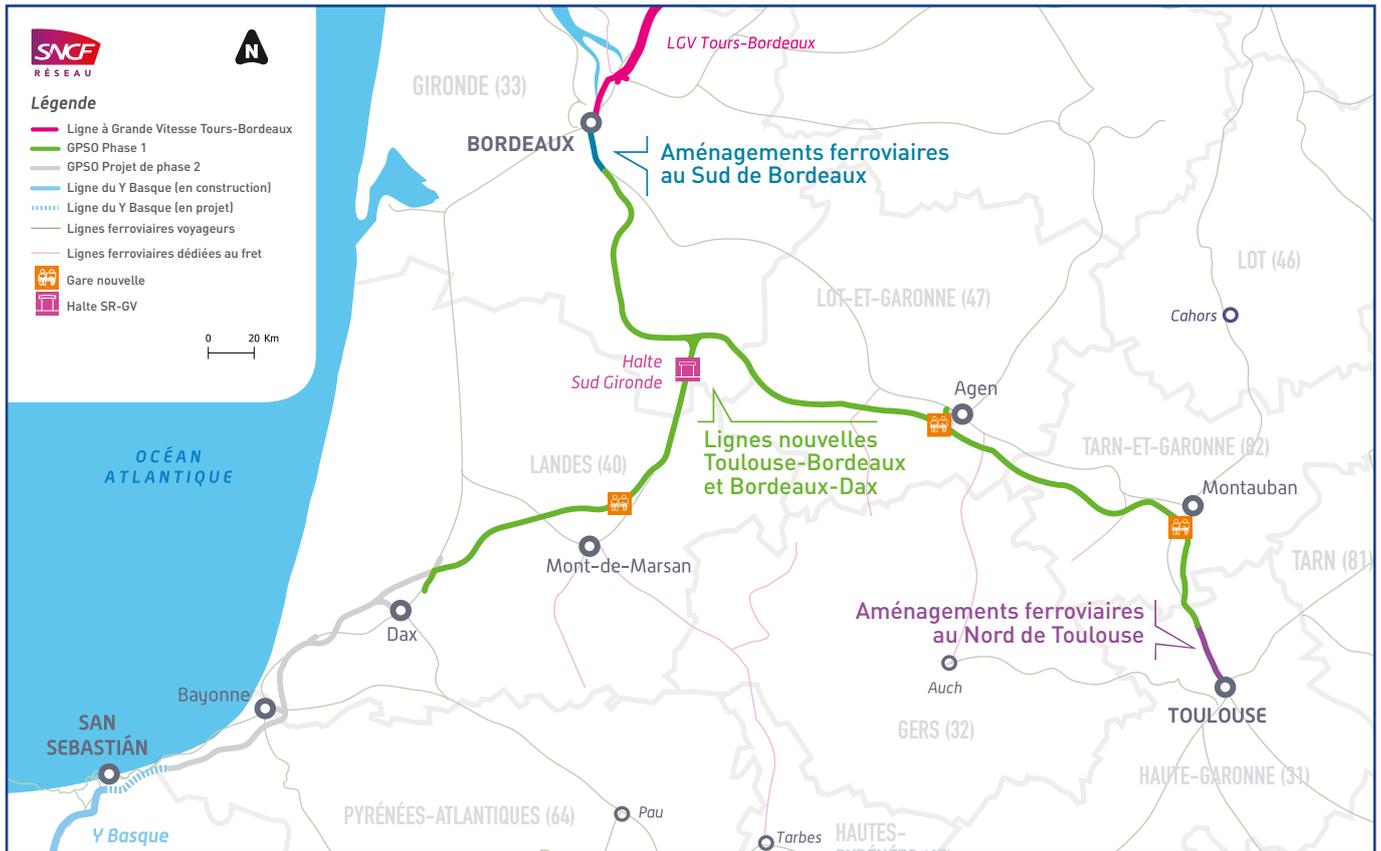
En effet, le département ne peut pas espérer bénéficier des retombées économiques et fiscales de la LGV sans participer à son financement

Plus grave, cette position est dangereuse car elle menace la gare d'Agen. " L'État sait prendre son temps et le calendrier de réalisation de la Gare d'Agen est encore incertain " a rappelé le Premier Ministre. Enfin, en refusant cette participation, le département ne sera pas associé au chantier du siècle pour son territoire. L'agglomération d'Agen appelle de ses vœux et espère une révision de la position départementale sur cet enjeu stratégique.

2024 Début des travaux



2032 Mise en service de la ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse

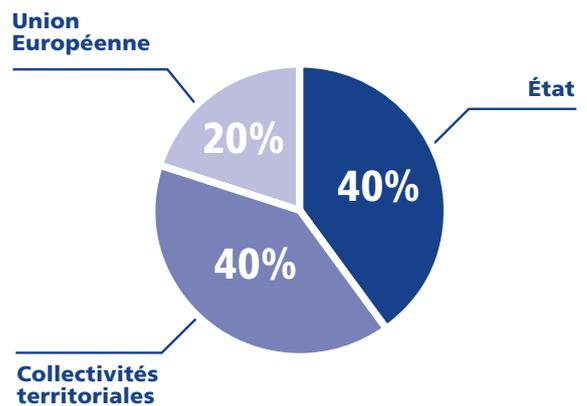


UNE GARE LGV À AGEN POUR RENDRE NOTRE TERRITOIRE ENCORE PLUS ATTRACTIF !

La nouvelle ligne LGV va permettre de relier Agen à Bordeaux et Toulouse en moins de 30 minutes, contre 1h10 actuellement. Paris ne sera plus qu'à 2h45 de l'agglomération contre 3h15 actuellement. Ces gains de temps accéléreront le développement économique de l'Agglomération mais plus largement bénéficieront à tout le département. La nouvelle gare LGV, dont le coût avoisine 100 M€, sera construite à proximité immédiate du Technopole Agen Garonne et de l'Agropole.

Une gare LGV, bien intégrée dans le maillage des déplacements, est un atout majeur pour un territoire. L'agglomération a donc anticipé la liaison entre la gare LGV et la gare d'Agencentre en ayant par exemple adapté le projet du pont de Camélat pour laisser de l'espace à la création d'un pont ferroviaire sur la Garonne. Cette liaison permettra le report modal des trajets quotidiens, ce qui amènera une amélioration de la circulation dans l'intercommunalité.

14
milliards d'euros
coût global



18,7
Millions d'euros
Participation de l'Agglomération d'Agen
(après déduction de la fiscalité prélevée sur le territoire de l'Agglomération d'Agen)

Le nouvel échangeur "Agen-Ouest" se dévoile

En circulant sur l'autoroute A62 ou sur la RD 292 qui lie Brax et Roquefort, l'évolution des travaux du futur échangeur d'Agen-Ouest est désormais bien visible. Ce grand projet d'aménagement inscrit dans les politiques de mobilité de notre territoire devient une réalité !



LES PROCHAINES ÉTAPES DU CHANTIER

En 2022, les équipes termineront les terrassements et la construction du pont franchissant l'A62 pour travailler plus spécifiquement sur la future gare, les équipements, les chaussées et les aménagements paysagers et environnementaux :



Les culées du nouveau pont sont désormais dressées en bordure d'autoroute. La construction de la pile centrale, puis la pose des poutres qui supporteront le tablier sont en cours jusqu'à mi 2022.



Côté terrassements, les quatre bretelles sont terminées. La réalisation des chaussées sera finalisée à l'été 2022.



Les travaux du bâtiment et de l'auvent de la gare de péage se poursuivent.

CALENDRIER GÉNÉRAL



Juin 2020 - mars 2021

☞ Travaux préparatoires

Fin printemps 2021

☞ Début des travaux généraux (terrassement, pont sur l'A62...)

Hiver 2021

☞ Début des travaux du bâtiment et de l'auvent de la gare de péage

Printemps 2022

☞ Début des travaux sur les équipements techniques et d'exploitation

Été 2022

☞ Travaux de chaussées et mise en place des équipements de sécurité

Automne 2022

☞ Fin des travaux d'aménagements paysagers et environnementaux



Fin 2022

☞ Mise en service de l'échangeur

OBJECTIFS ET FINANCEMENT DU PROJET

- ☞ Améliorer la desserte des territoires
- ☞ Rééquilibrer les trafics entre les deux rives de la Garonne
- ☞ Accompagner le développement économique de l'ouest Agenais

17,4 M€

Cofinancé par l'Agglomération d'Agen (6,15M€) et le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne (6,15M€) et le reste par Vinci Autoroutes

Camélat : Début des travaux juillet 2022 !



Illustration du projet du pont de Camélat

Projet phare de ce mandat pour l'Agglomération, la création du Pont et du Barreau de Camélat consiste à créer un pont routier sur la Garonne pour connecter la rive gauche et la rive droite.

Cet ouvrage viendra compléter les deux ponts existants, le pont de Pierre et le pont de Beauregard qui sont saturés aux heures de pointe. Le barreau routier assurera, sur 3 km, la jonction entre la RD119 (en rive gauche de Garonne) et la RN1021 (en rive droite de Garonne) en traversant les trois communes de Brax, Le Passage d'Agen et Colayrac-Saint-Cirq.

Cette infrastructure majeure pour le bassin de vie de l'Agenais contribuera ainsi à désengorger le cœur de l'Agglomération.

La construction de ce pont répond à de nombreux enjeux économiques, dont l'accessibilité au second échangeur de l'agglomération et à la Technopole Agen-Garonne, ainsi qu'à la future gare LGV.

À une échelle plus grande, le désenclavement du Nord-Est (Villeneuvois et Fumélois) et du Sud-Ouest (Albret) du département seront accélérés par un accès plus rapide de ces territoires à l'A62 et à la RN21.

Ce projet fait partie du schéma des grandes infrastructures votées par l'Agglomération d'Agen en 2013.



Jean CASTEX et Jean DIONIS ont signé la convention financière pour le Pont et le Barreau de Camélat

AVEC QUEL PLAN DE FINANCEMENT ?

La visite du premier ministre Jean Castex le 29 juillet 2021 a permis une avancée majeure pour le projet en officialisant l'engagement de l'État pour la construction du pont et du Barreau de Camélat. En effet, dans le cadre du plan État-Région 2022-2027, l'État participera à hauteur de 18 M€ sur ce projet.



HENRI TANDONNET

1^{er} Vice Président en charge des Infrastructures

Toutes les conditions sont en place pour mettre en marche la réalisation des travaux dès le 1^{er} juillet 2022, pour une livraison à la fin de

l'année 2023. Du point de vue technique, le projet a été préparé et justifié, avec des études environnementales et hydrauliques finalisées. Pour le volet financier, toutes les acquisitions ont été faites ainsi que les mesures compensatoires environnementales. L'apport des 18 M€ de l'État permet de lancer les travaux.

Au niveau des procédures administratives, l'enquête publique qui s'est déroulée à l'automne dernier a débouché sur un avis favorable du commissaire enquêteur à la déclaration d'utilité publique ainsi que sur l'autorisation environnementale du projet. Le Préfet de Lot-et-Garonne a pris l'arrêté de déclaration d'utilité publique du projet, la dernière étape déterminante avant le début des travaux prévus en juillet 2022 pour une livraison fin décembre 2023.

AGGLO' *Dynamique et économique*

Le technopole Agen-Garonne accueille déjà 500 emplois !

Depuis septembre 2021, le Technopole Agen-Garonne a été reconnu "Site industriel clés en main" par le ministère de l'Économie et des Finances qui répertorie les sites où l'installation des entreprises est facilitée et qui se distinguent par leur attractivité.

Ouvert à la commercialisation depuis 2019, **le Technopole Agen-Garonne s'étend sur 212 ha. Il accueille d'ores et déjà 10 entreprises et 530 emplois.** Les implantations se succèdent, 6 implantations d'entreprises sont prévues dans les prochains mois et début 2023, près de 1000 salariés devraient travailler sur le site.

ILS REJOignent LE TECHNOPOLE AGEN-GARONNE :

➡ **ACMG** : Implantée depuis 20 ans sur l'aéroport d'Agen la Garenne, l'Association Climatologie de la Moyenne Garonne et sa filiale Agralis Services investissent ensemble sur le TAG afin de bénéficier des services du Cluster Eau & Adaptation au changement climatique. Les travaux sont terminés et les salariés sont en activité dans les locaux. Le centre technique régional est installé dans un bâtiment avec un coffrage béton, une ossature en bois, un toit végétal et un chauffage par l'eau de Garonne.

➡ **CAPLASER** : Cette société de services spécialisée et certifiée depuis trente ans dans le déploiement de solutions informatiques va prochainement démarrer son installation. Ce projet porte sur la réalisation d'un ensemble de 3 000 m² de bureaux, sur un foncier de 700 m².

➡ **FONROCHE** : L'entreprise leader mondial de l'éclairage solaire autonome installée depuis plus de dix ans à Roquefort, va transférer son siège social sur le TAG. **Les travaux ont commencé, 3 000 m² de bureaux et 6 000 m² de surface de production vont venir en faire une vitrine du technopole dès la fin de l'année 2022.** Le siège actuel de la société sera laissé à la filiale Fonroche Biogaz, qui vient d'être rachetée par TotalEnergies.

➡ **NUTRIVET** : Implantée à Castelculier, Nutrivet est une société spécialisée dans la nutrition animale. La société souhaite investir en propre et construire une usine de production et de stockage d'aliments pour chiens et chats sur le Technopole Agen Garonne.

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de 12 000 m² avec une extension envisagée de 5 000 m² sur un foncier d'environ 3,5 hectares.

Les travaux vont commencer dans le courant de l'année 2022. L'effectif est actuellement de 35 personnes et la nouvelle implantation sur le TAG devrait permettre un doublement de cet effectif.

➡ **SAUR** : La SAUR a été déclarée attributaire des concessions des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de l'Agglomération d'Agen. Elle va installer son siège social régional pour l'ensemble du sud-ouest sur le Technopole Agen-Garonne. Les travaux ont débuté au mois de septembre 2021 et se termineront pour le second semestre 2022. **Ce seront 2000 m² de locaux éco-responsables qui accueilleront 130 employés.**

➡ **MAISON BRIAU** : Le Groupe GOZOKI spécialisé dans la fabrication de produits frais et surgelés s'engage dans un nouveau projet sur le Technopole avec la construction d'une usine d'environ 9 800 m² pour un investissement de 20 millions d'euros. La filiale MAISON BRIAU y développera ses activités avec de nouveaux ateliers de salaison du cabillaud associés à ceux pour la fabrication de la brandade sur un même site pour limiter les flux de véhicules. **Les travaux commenceront en 2022, 76 salariés rejoindront le nouveau site et 35 recrutements sont prévus.**



Illustration du projet Fonroche

L'agglomération d'Agen, terre d'innovations !



▲ TOP DÉPART POUR LE CAMPUS DE L'INNOVATION ET DES COMPÉTENCES !

En partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et sa filiale Sud Management, l'Agglomération d'Agen porte la création d'un campus de l'innovation et des compétences sur le Technopole Agen-Garonne.

Concrètement, ce bâtiment de 1300m² comprendra deux lieux complémentaires :

- **Un tiers-lieu, dédié aux nouvelles formes de travail**, comprenant des salles de réunions et d'animations, ainsi que deux grands espaces de coworking ouverts au public.
- **Un incubateur-pépinière d'entreprises**, qui permettra de soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat lot-et-garonnais. Les jeunes entrepreneurs pourront bénéficier d'un cadre de travail exceptionnel avec des ateliers et des bureaux modernes pouvant accompagner au mieux leur développement.

La création du campus de l'innovation et des compétences permettra à Sud Management d'ajouter de nouveaux locaux à l'école en plus de ceux de l'Agropole. Ce nouveau lieu permettra d'accueillir 200 étudiants supplémentaires et de développer de nouvelles formations dans les domaines de la transition écologique et du numérique. L'ouverture du campus est prévue pour décembre 2023.

CONCOURS CRÉA'TAG

Chaque année, le concours Créa'TAG vise à créer un vivier de jeunes entrepreneurs sur son territoire afin d'alimenter le futur incubateur-pépinière d'entreprises du TAG. Les deux lauréats du concours Créa'TAG 2021, sont les projets BIONURIS et GEOFRESH.

Le projet BIONURIS de Eudes Brian Mvoula consiste à envisager de créer une filière de valorisation des bio déchets et des urines afin de fabriquer des engrais biologiques sous forme de poudre et de granulés pour fertiliser les sols.

Le projet GEOFRESH de François-Xavier Postel souhaite mettre en application le principe de la géothermie via des sondes verticales et un réseau échangeur afin de rafraîchir les chaussées en centre-ville l'été et lutter ainsi contre les effets négatifs des îlots de chaleur.

Face à la qualité des projets engagés, le concours va être relancé pour l'année 2022 !

AGGLO'

Acteur du quotidien

La révolution des poubelles est en marche !

Avec 62 500 tonnes de déchets produits chaque année, l'Agglomération d'Agen se devait de s'engager pleinement dans la transition écologique en lançant un plan ambitieux de gestion des déchets. Approuvé par les élus en décembre 2021, il prévoit une transformation importante du service pour inciter les habitants à consommer mieux, trier mieux, gérer le plus de déchets possible à la source, recycler, valoriser et favoriser les bons gestes.

Concrètement, et de manière progressive jusqu'à la fin du mandat, plusieurs actions vont être mises en place :

- Modification de la collecte des déchets verts et mise en place de composteurs et solutions alternatives
- Suppression progressive de la collecte en porte à porte des sacs d'ici 2026 et mise en place de points d'apports volontaires
- Renforcement des consignes de tri, notamment sur les biodéchets
- Modernisation des déchèteries

Devant l'augmentation du coût du traitement des déchets, cette "révolution des poubelles" est devenue indispensable pour respecter l'engagement des élus de ne pas augmenter la fiscalité et notamment la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères !



PATRICK BUISSON
Vice-Président de l'Agglo en charge de la Transition écologique, collecte, valorisation des déchets et économie circulaire

RÉDUIRE NOS DÉCHETS DE 15% D'ICI 2026 !

L'Agglomération d'Agen est dans une démarche de changement profond au niveau de sa politique de traitement des déchets. L'objectif est d'arriver à une réduction des déchets de l'ordre de 15%. Pour cela, la filière va évoluer, et vous en tant que citoyens aurez un rôle à jouer. Nos déchèteries vont évoluer pour améliorer le recyclage et donc favoriser l'économie circulaire. Le tri à la source des biodéchets sera fortement valorisé, pour permettre l'optimisation de la collecte. Ces changements seront étalés sur plusieurs années dans une démarche de concertation avec les différents acteurs pour construire une agglomération vertueuse au niveau du traitement des déchets.



OBJECTIF CHIFFRÉ

2019
260 kg de déchets
par an et par habitant



2026
216 kg de déchets
par an et par habitant



2030
183 kg de déchets
par an et par habitant

QU'EST-CE QUE LES BIODÉCHETS ?

Les biodéchets sont des déchets biodégradables constitués surtout des déchets de cuisine, des déchets verts du jardin et des déchets en cellulose (essuie-tout, mouchoirs en papier). Ils représentent 1/3 des déchets et sont le principal levier d'action pour réduire la quantité de déchets des foyers. Dès 2023, des actions seront ainsi proposées aux habitants de l'Agglomération pour collecter et valoriser ces biodéchets.



Distribution de Bacs à Castelculier



LA CONTENEURISATION POUR LES FOYERS DE L'ANCIENNE PAPS

A compter de la rentrée 2022, les foyers de l'ancienne communauté de communes de PAPS, préalablement collectés en sac, seront équipés de bacs de collecte. Ce changement n'aura pas de conséquences sur la fréquence ni sur les jours de collecte.

Une information spécifique sera diffusée pour permettre aux habitants d'appréhender au mieux ce changement.



CLIIINK : LE TRI DU VERRE RÉCOMPENSÉ !

L'Agglomération d'Agen a développé CLIIINK pour encourager le tri sélectif sur son territoire. Ce concept innovant proposé par la société TERRADONA vise à la transformation des comportements grâce à sa solution digitale dédiée au recyclage et à la propreté.

Ludique et connectée, CLIIINK est très simple d'utilisation. Il vous suffit de :

- 1 **Télécharger** l'application sur votre smartphone iOS ou Android puis créer votre compte (ou retirer une carte magnétique auprès de l'agglomération d'Agen si vous ne disposez pas de smartphone).
- 2 **Présenter** votre téléphone devant une borne CLIIINK
- 3 **Jeter** vos contenants en verre (bouteilles, pots et bocaux)
- 4 le système identifie vos déchets et crédite votre compte utilisateur.
- 5 Vous **échangez vos points cumulés** contre les offres CLIIINK proposées par les partenaires locaux

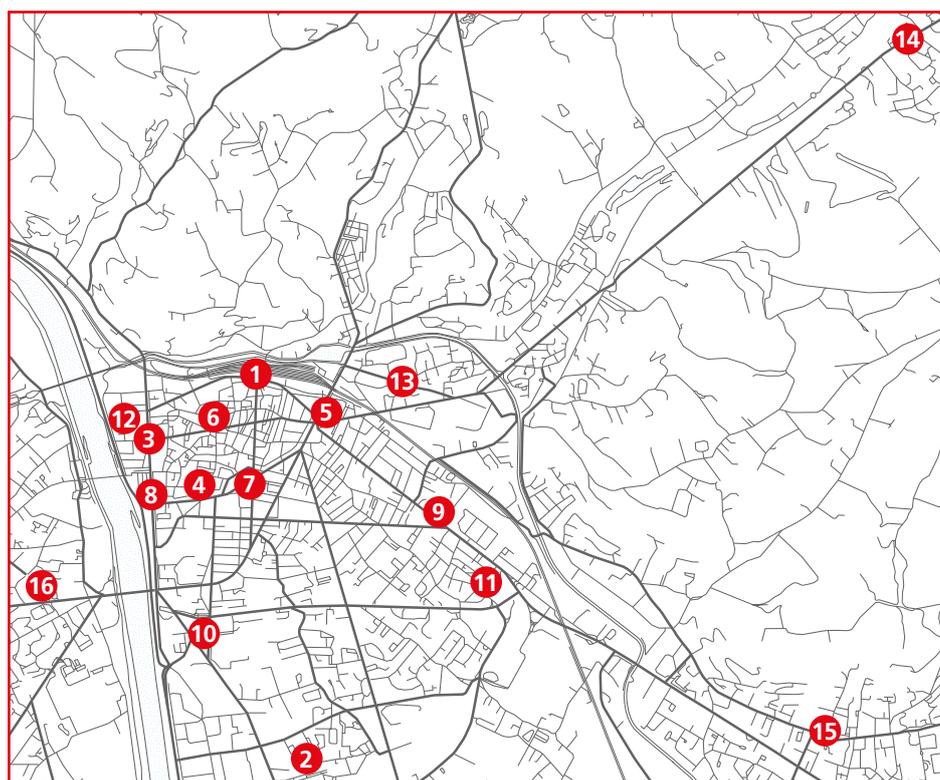
Déplacements dans l'agglomération : place aux mobilités douces et aux innovations !



PROFITEZ D'UNE AIDE DE 200 € POUR ACHETER VOTRE VÉLO ÉLECTRIQUE !

Depuis 2 ans, l'Agglomération encourage les Agenais à s'équiper d'un vélo électrique pour renforcer la place du vélo dans nos déplacements du quotidien. Sur les 2 éditions précédentes, plus de 400 vélos électriques ont ainsi pu être subventionnés par l'Agglomération d'Agen. C'est pourquoi, le dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique à hauteur de 200 € a été renouvelé pour cette année encore !

Vous êtes habitant de l'Agglomération et vous souhaitez acquérir un vélo électrique ? téléchargez le dossier de demande d'aide sur le site www.agen-agglo.fr. N'attendez pas, le nombre de dossiers est limité.
Plus d'infos sur www.agglo-agen.fr



Station	Nombre de bornes
1 Gare	15
2 Université	5
3 Jasmin	5
4 Préfecture	5
5 Pin	5
6 Place des Laitiers	5
7 Jayan	5
8 Gravier	5
9 Toussaint	5
10 Stade	5
11 Parc Chabaud	5
12 Duvergé	5
13 Schumann	5
14 Pont du Casse / Mairie	5
15 Bon-Encontre / Mairie	5
16 Le Passage/ Poste	5

Total : 90



LE RÉSEAU DE VÉLOS ÉLECTRIQUES EN LIBRE-SERVICE VA S'ÉTENDRE SUR L'AGGLO

Dans le cadre de la nouvelle Délégation de Service Public Mobilité, l'Agglomération d'Agen souhaite faire du vélo un atout majeur pour promouvoir une mobilité douce, écologique et urbaine sur son territoire.

L'Agglomération a ainsi demandé à Kéolis, son opérateur, de déployer de nouvelles stations de vélos électriques en libre-service en complément des 2 stations existantes (Gare et Campus Michel Serres).

Ce réseau, qui a pour objectif de rendre ce service plus attractif pour les usagers, maillera finement la Ville d'Agen et s'étendra sur certaines communes de l'Agglomération (Le Passage, Boé, Bon-Encontre, Pont-du-Casse).





▲ DES TROTTINETTES EN LIBRE-SERVICE À AGEN !

Les Agenais ont désormais accès à une nouvelle solution de mobilité durable avec 150 trottinettes électriques disponibles dans le cœur de la ville d'Agen.

Depuis le 9 mars, une expérimentation est lancée avec l'entreprise Bird, leader du transport électrique partagé respectueux de l'environnement, qui opère dans plus de 350 villes dans le monde et plus d'une vingtaine en France.

Concrètement, 150 trottinettes électriques sont désormais disponibles dans 24 stations réparties dans le cœur de ville. Leur arrivée répond aux enjeux de la micro-mobilité pour rendre le cœur d'Agen accessible, abordable et durable.

Plus d'infos sur www.agen.fr



▲ LA NAVETTE CŒUR D'AGEN DEVIENT ÉLECTRIQUE !

Depuis 2012, la navette cœur d'Agen dessert gratuitement le cœur de ville et les parkings de la première ceinture (Gare, Gravier...). Dès la mi-avril, deux navettes électriques viendront remplacer les véhicules diesels actuels.

Silencieuse, non-polluante et toujours aussi pratique, la navette cœur d'Agen est une solution idéale pour les habitants de l'Agglomération qui se rendent en cœur de ville.

Plus d'infos sur www.tempobus.fr

QU'EST-CE QU'UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC MOBILITÉ ?

Autorité Organisatrice de Mobilité sur son territoire, l'Agglomération d'Agen confie l'exploitation de son réseau de transport et ses offres de mobilité à la société Keolis qui doit réaliser de nombreuses missions :

- Organisation des services réguliers de transport public urbain et non urbain
- Développement des modes de déplacements doux
- Organisation de transport à la demande (TAD) et des personnes à mobilité réduite (TPMR)
- Mise en place d'actions visant à favoriser le covoiturage.
- Organisation d'un service public de location de bicyclettes.

Cette délégation de service public de trois ans est transitoire afin de préparer au mieux une exploitation plus performante pour neuf années à partir de 2024.

**8 Millions d'euros
par an**

**3,5 Millions de voyages
par an**

**8 Lignes régulières
de bus**

**1 Navette gratuite
de centre-ville**

**8 Lignes de transport
à la demande**

UN **VÉLO** **POUR ALLER**
AU **BOULOT!**



UNE AIDE DE 200€

POUR L'ACHAT D'UN **VÉLO ÉLECTRIQUE**

+ d'infos sur www.aggllo-agen.fr